

besoin pour subvenir aux nécessités essentielles de leur famille, je demande de s'unir en rangs serrés derrière cette attitude loyale du parti libéral fédéral envers la grande masse de nos travailleurs et de se débarrasser le plus rapidement possible de Duplessis et de sa clique, qui se servent de l'autonomie comme d'un paravent pour cacher l'égoïsme de certains ploutocrates.

C'est d'ailleurs ce que font les "bleus" dans cette Chambre, à Ottawa, car ils appuient 100 p. 100 l'attitude de Duplessis et Drew concernant les droits successoraux.

D'où il est vrai d'ajouter en terminant, monsieur l'Orateur: Bleu à Ottawa, bleu à Toronto et bleu à Québec!

#### BUDGET DES DÉPENSES DE 1947-1948

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre des Finances) présente un message que lit M. l'Orateur et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière finissant le 31 mars 1948.

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre des Finances) propose:

Que nonobstant l'article 57 du Règlement, la Chambre se forme en comité, mercredi prochain, pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. ABBOTT propose:

Que le message de Son Excellence et le budget des dépenses soient renvoyés au comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

#### Reprise de la séance

#### DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

##### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. J. W. MacNaught, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Bracken et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, à mon titre de représentant d'une région financière et industrielle de l'importance de Toronto, je désire formuler quelques remarques au sujet de la motion dont la Chambre est présentement saisie. Le débat sur l'Adresse constitue l'une des rares occasions où un simple député peut soumettre

à la Chambre et à l'ensemble de la nation des propositions d'ordre pratique, non pas en vue de critiquer le Gouvernement, car le rôle de l'opposition consiste à aider le Gouvernement le plus possible, tant qu'il jouit de la confiance de la nation.

La région de Toronto est l'une de celles qui versent le plus d'impôts; en outre, elle contribue 29 p. 100 des recettes postales, versant chaque année 13 millions de dollars au ministère des Postes. Malheureusement, pour la première fois depuis la Confédération, nous n'avons aucun représentant au sein du Cabinet. De fait, nous n'en avons pas eu depuis la défaite du régime Bennett en 1935. Cependant, nous n'en souffrons pas trop, car notre ville compte quelques bons députés dans les rangs du parti ministériel, et nous nous entendons très bien avec eux.

Si nous examinons ce qui se passe au pays ou à l'étranger, nous constatons qu'une tempête secoue le monde. C'est logique, après le conflit que nous avons eu. Il fallait s'attendre, après une pareille guerre, au marasme dans les affaires et à un bouleversement général. Notre pays a eu la chance de ne pas être envahi par l'ennemi, mais nous l'avons échappé belle.

La population espère quelque soulagement des conditions intolérables où elle se trouve. Le Gouvernement, aux prises avec toutes les dépenses qui découlent d'une terrible guerre, a fort à faire, c'est entendu. La situation présente toutefois certains côtés que l'homme d'affaires n'aime point. Il se plaint de la sur-administration et de la surimposition dont souffre aujourd'hui le Canada, dans les domaines fédéral, provincial et municipal, et chacune de ces autorités annonce qu'elle chargera encore davantage les épaules du contribuable.

Il convient de regretter l'absence au Canada de quelques-unes des réformes que je préconise depuis des années déjà et qu'on aurait dû exécuter depuis longtemps. En 1927, j'ai préconisé des réformes parlementaires que l'Angleterre a instituées chez elle depuis nombre d'années. Nous devrions, à l'instar de la métropole, réformer notre constitution, notre cabinet et nos lois.

En 1927, le ministre de la Justice du gouvernement d'alors, personne très compétente, avait promis à la Chambre que les Provinces maritimes auraient une commission royale d'enquête dans certains domaines exposés dans le temps, et il a tenu promesse. Quant aux réformes constitutionnelles, le moment semble venu d'en opérer chez nous. Elles se laissent désirer depuis longtemps. En fait, elles s'imposaient lorsque la guerre a éclaté. Le